ESTIMATES

The Correctional Investigator Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-99
ISBN 0-660-62560-1

Office of the Correctional Investigator

2004-2005 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

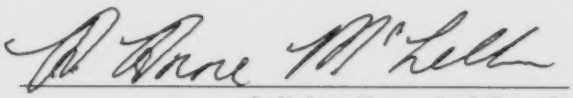

Solicitor General of Canada
(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: MESSAGE 7

Correctional Investigator's Message 7
Management Representation Statement 8

SECTION II: RAISON D'ÊTRE 9

SECTION III: PLANNING OVERVIEW 10

SECTION IV: PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME 11

Exhibit 4.1 - OCI Logic Mode 13
Exhibit 4.2 - Spending Profile by Activity 14
Exhibit 4.3 - OCI Integrated Planning Framework 16

SECTION V - ORGANIZATION 23

Exhibit 5.1 - Organization Chart 23
Exhibit 5.2 - Agency Planned Spending 24

SECTION VI - ANNEXES 25

Exhibit 6.1 - Net Cost of Program for the Estimates Year 25
Other Information 25
References 26

Section I: Message

A. Correctional Investigator's Message

The Office of the Correctional Investigator (OCI) is mandated as an Ombudsman for federal offenders. An effective oversight agency for correctional operations is accepted by Canadians as an essential element of an open and accountable criminal justice process. The strategic outcome expected by Canadians is a Federal correctional system that is fair, safe, humane and equitable. The focus of OCI operations is directed towards the promotion of that outcome.

The independent oversight of corrections encompasses more than the investigation of complaints and the filing of reports. The Office's effectiveness centres on its ability to maintain a responsive investigative process and the impact of its findings and recommendations on fostering positive change. On both counts, significant progress has been achieved.

We have now essentially implemented our first Corporate Strategic Plan. The OCI's priorities, organizational matrix and operations have been realigned to ensure our mandate is carried out with optimal efficiency and effectiveness. Also realized through this change process has been a significant improvement in our agency's capacity to respond to emerging issues and its readiness to explore new strategic directions.

The OCI's governance will be anchored by a well-structured Management Accountability Framework and directed by the highest ethical standards of public service.

Accordingly, the OCI will remain dedicated to achieving excellence vis-à-vis its strategic outcome and to report on its performance in a concise and understandable ways to elected officials and to Canadians. We will be guided in all we do by a clear set of values, which respect and reinforce Canadian institutions of democracy. The OCI will further demonstrate discipline and prudence in all fiscal matters, by engaging in sound risk management, rigorous stewardship, clear accountabilities and responsible spending.

The Office of the Correctional Investigator is committed to being a responsive and well managed federal organization, offering citizen focused services. We will continue to work in collaboration with other levels of government and with the private and not-for-profit sectors to assist in ensuring that Canadians maintain confidence in their criminal justice system.

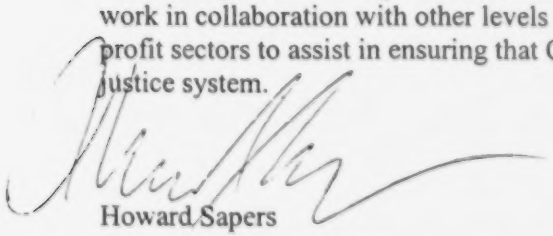

Howard Sapers
Correctional Investigator

B. Management Representation Statement

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities

Office of the Correctional Investigator

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities*.

- It accurately portrays the organisation's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____

Title: _____

Date: _____

Section II: Raison D'être

The Office of the Correctional Investigator provides Canadians with timely independent, thorough and objective monitoring of their federal correctional system, to ensure that it remains fair, equitable, humane, reasonable and effective.

Section III: Planning Overview

The Office of the Correctional Investigator (OCI) is largely funded through operating expenditures and we have the authority to spend revenue received during the year.

The OCI has now essentially satisfied all the action commitments outlined in the Corporate Strategic Plan it had formally adopted in January 2002. Accordingly, managerial focus will reside on the consolidation of progress achieved at the administrative level, notably in the management of human resources, and at the operational level, in the implementation our Integrated Planning Framework.

Consistent with the OCI's Logic Model and in response to the systemic problems still plaguing the correctional treatment offered to them, the issues of Federally Sentenced Women and Aboriginal Offenders will remain a priority for the OCI. Confronted by an increasing demand for our services, we will continue to optimize the frequency of institutional visits. Also still prioritized will be the timely review and follow-up of investigations conducted under Section 19 of the Corrections and Conditional Release Act (CCRA) and of Use of Force videotapes.

Finally, the OCI remains acutely aware that its ability to provide results for Canadians is linked to the level and quality of its participation as a partner in the criminal justice system. Accordingly, it will pursue its efforts to maintain a positive and productive working relationship with the Correctional Service. The OCI will also actively promote an agenda of communication and cooperation among its other partners and stakeholders in the field of corrections.

Section IV: Plans and Priorities by Strategic Outcome

A - Summary

Strategic Outcome	Priorities
• Responsible, humane, fair and effective corrections.	• Optimal frequency of institutional visits. • Specialized services to Federally Sentenced Women (FSW) and Aboriginal Offenders. • Timely review and follow-up of S.19 investigations and Use of Force videotapes.

B - Details

The primary strategic outcome of the OCI remains the provision to Canadians of an independent review agency to investigate the problems of federal offenders related to decisions, recommendations, acts or omissions of the Correctional Service of Canada (CSC). Section 19 of its enabling legislation, the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) also requires that it review all CSC Investigations convened following the death of or serious bodily injury to an inmate. The OCI is also engaged in similar monitoring of all interventions by Institutional Emergency Response Teams (IERT'S), in keeping with the recommendations of the Arbour Commission.

The maintaining of an independent and objective review process within a correctional environment where the office has virtually no control over neither the number of complaints nor the extent of investigations required presents a number of unique challenges. First, the resolution of disputes in an environment traditionally closed to public scrutiny with an understandably high level of mistrust between correctional officials and inmates, requires that the Office not only be, but be seen to be independent of both the Correctional Service and the Ministry. Second, given that the authority of the Office rests with its power of persuasion and public reporting rather than enforceable recommendations, it is imperative that appropriate administrative and political mechanisms be available to ensure that reasonable, fair, timely, equitable and humane action is taken on the findings made by the OCI.

In recent years, changes to the regulatory and legislative environment have forced the OCI to dramatically expand its services. The Arbour Commission of Inquiry (1996) noted that the statutory mandate of the OCI should continue to be supported and facilitated because only the OCI is in the "unique position both to assist in the resolution

of individual problems, and to comment publicly on the systemic shortcomings of the Services."

In 1997, the Auditor General noted that one of the factors creating difficulty at that time, was the overall size of the workload. Indeed since that time the OCI has implemented the recommendations of the Auditor General to address those workload issues, including working with the Correctional Service to improve the inmate grievance procedure and to provide an improved policy and procedure manual to investigators. The Auditor General noted as well, however, that the demand for services remains elevated, incessant and that both the overall volume and complexity of issues continues to increase.

In 2000, the Sub-committee on the *Corrections and Conditional Release Act* of the Standing Committee on Justice and Human Rights, recommended that the budget of the OCI be "increased in order to expand the number of investigators and [to] cover directly related expenses such as office equipment, communications and travel required to conduct investigations".

The OCI does not foresee any diminution or decline in either the overall demand for services or in the complexity of the issues the OCI is called upon to address. The environment in which the OCI is called upon to provide "Results for Canadians" continues to be extremely challenging and one in which innovative and dedicated service provision is essential to moving ahead.

To respond to these pressures, the OCI formally adopted its first Corporate Strategic Plan in January 2002 and identified therein the three operational priorities presented above.

While these remain current, the continuous environmental scanning required to implement the OCI's Integrated Planning Framework has yielded a number of emerging issues.

As outlined in our 2002-2003 Annual Report to Parliament, the OCI will also be concerned, as resources allow, with the correctional treatment offered to particular segments of the federal offender population (young and elderly offenders, offenders with mental health issues, inmates housed in maximum security institutions), the independent review/adjudication of administrative segregation, the adoption and implementation of harm reduction strategies by the Correctional Service in the area of infectious diseases, the use of security information in decision-making affecting offenders, the use of ION Scanners, the ownership and use by inmates of computers, and inmates' access to counsel.

The Logic Model presented below sets out just how the OCI views how it delivers the services necessary to support its mandate and deliver on its commitment to the strategic outcome of responsible, humane, fair and effective corrections.

The logic model identifies the linkages between the activities of the OCI program and the achievement of its outcomes. It clarifies the activities that make up its program and the sequence of outcomes expected to result from these activities.

Exhibit 4.1 – OCI Logic Model

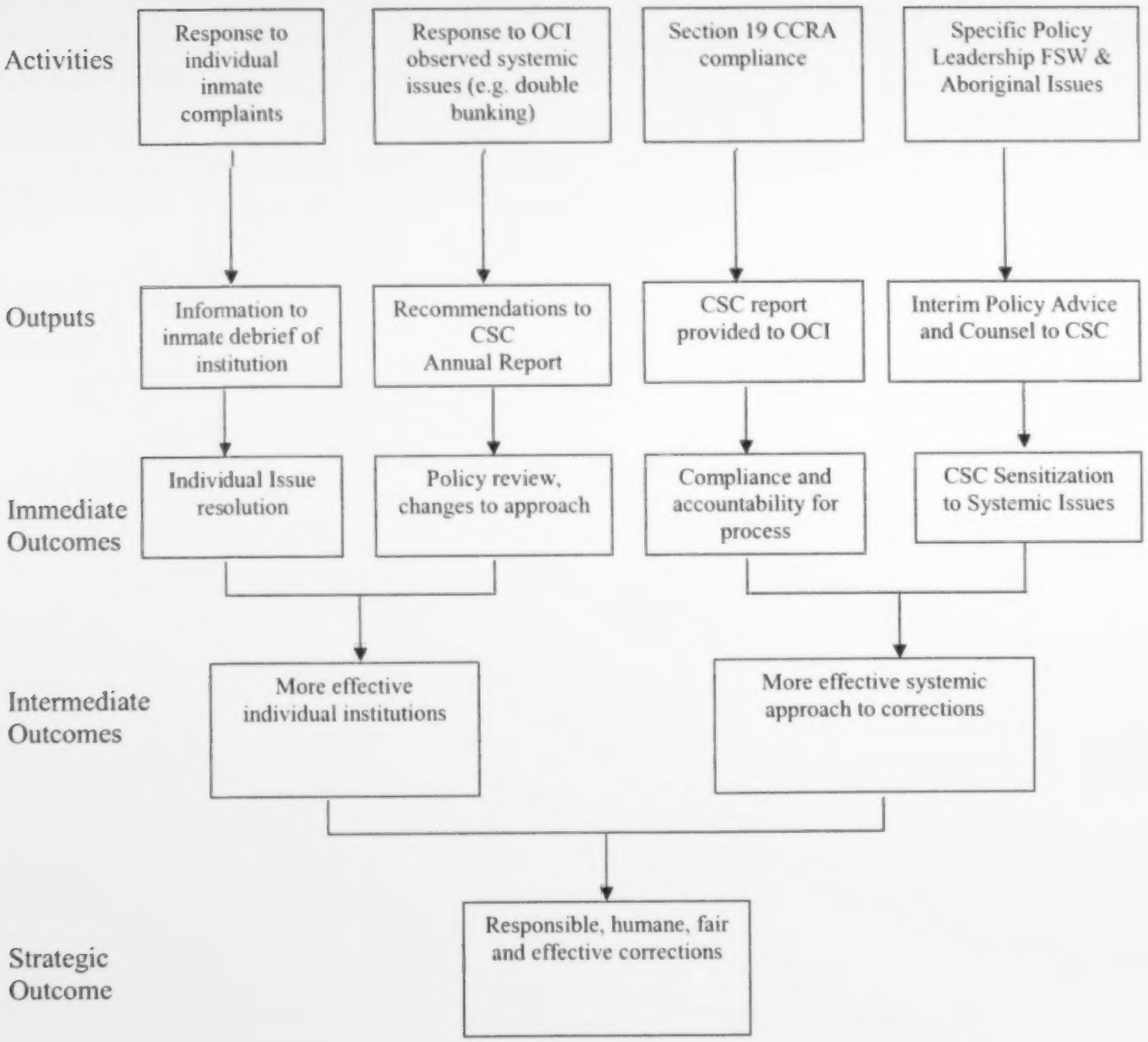
Activities
Response to individual inmate complaints
Response to OCI observed systemic issues (e.g. double bunking)
Section 19 CCRA compliance
Specific Policy Leadership FSW & Aboriginal Issues
Outputs
Information to inmate debrief of institution
Recommendations to CSC Annual Report
CSC report provided to OCI
Interim Policy Advice and Counsel to CSC
Immediate Outcomes
Individual Issue resolution
Policy review, changes to approach
Compliance and accountability for process
CSC Sensitization to Systemic Issues
Intermediate Outcomes
More effective individual institutions
More effective systemic approach to corrections
Strategic Outcome
Responsible, humane, fair and effective corrections

Of legitimate interest to elected officials and Canadians is how the OCI has previously allocated resources and how it plans to do so to respond to the foreseeable demands in upcoming fiscal years. Set out below are spending profiles, consistent with the major activities identified in the OCI Logic Model (exhibit 4.1 above.)

Exhibit 4.2 - Spending Profile by Activity including Program Integrity Resources for fiscal years 2000-2001 to 2004-2005 (and ongoing)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Total Authorities	**Total Authorities**	**Total Authorities**	**Main Estimates**
	2,657	2,849	2,685	2,558
	Actual Spending	**Actual Spending**	**Planned Spending**	**Planned Spending**
	2,516	2,732	2,685	2,558
Individual Inmate Complaint Resolution (i.e. Visits, Cell Effects)				
Salary	878	800	780	740
O&M	240	560	540	455
Total	1,298	1,360	1,320	1,195
OCI Systemic and Emerging Issues (e.g. Double Bunking, Young and Elderly Offenders)				
Salary	175 (1)	240 (1)	260 (1)	340 (1)
O&M	40	80	90	80
Total	215	320	350	420
Mandated Issues (Section 19 (CCRA) Investigations, Use of Force)				
Salary	200	290 (2)	240 (2)	200 (2)
O&M	40	47	40	30
Total	240	337	280	230
Specific Policy Leadership (Aboriginal Offenders, Federally Sentenced Women)				
Salary	150	175	226	226
O&M	26	60	90	80
Total	176	235	316	306
Corporate Services				
Salary	375	375	300	300
O&M	212	105	119	107
Total	587	480	419	407
Total Salary	1,778	1,880	1,806	1,806
Total O&M	738	852	879	752
Grand Total	2,516	2,732	2,685	2,558

(1) Pattern of increasing expenditures reflects the OCI's gradual adoption of a more systemic approach to problem resolution and its improving responsiveness to emerging issues.

(2) Downward trend reflects the OCI's success in dealing with the backlog of cases and reduce activity costs, through streamlined and more efficient review procedures.

As stated above, the OCI is committed to being a well managed federal organization. Abiding by such a commitment requires rigorous operational planning, fact-based priority setting, clear accountabilities, timely, thorough and reliable performance review and reporting. Accordingly, the OCI has included performance measurement and evaluation strategies, and accountability and reporting mechanisms in its Integrated Planning Framework (Exhibit 4.3, below). Its ongoing implementation at the operational level has already provided the OCI with a very precise barometer if its success vis-à-vis its Logic Model. The evaluation strategy requires the OCI to take, at regular intervals, an in-depth look at how its program is doing. The primary consideration remains improvements that facilitate the achievement of results for Canadians.

Exhibit 4.3 - OCI Integrated Planning Framework

<table>
<tr><th>Corporate Objectives</th><th>Performance Indicators</th><th>Evaluation Strategy</th><th>Accountability and Reporting Mechanisms</th></tr>
<tr><td>1. Accessible, Independent Coordinated and Responsive Investigative Process, focused on both Individual and systemic offender concerns</td><td>A. Number of visits/ per institution</td><td rowspan="3">- Analysis by Directors/ Coordinators of Management information, including:

➢ the yield of performance measurement strategy (as outlined for performance indicators A-N)
➢ other DATIS Reports (as required)
➢ debriefing letters and other letters to/from CSC</td><td rowspan="3">- Internal

➢ Pre and post visit meetings between Directors and Investigators
➢ Reports (semi-annual) from Directors and Coordinators
➢ DATIS "Regular" and "Follow-up" Audits
➢ On going and documented (agenda and minutes) review by OCI Management and Policy Committees</td></tr>
<tr><td>Level of Effort / Resources</td><td>Performance Measurement Strategy</td></tr>
<tr><td>Directors of Investigations, Coordinators, Senior Investigators, Investigators</td><td>A. Method/Source: Review of post-visit stats gathered by Corporate Services

Frequency: Quarterly

Purpose: To determine if # of visits/per institution meets standard (frequency).

Responsibility: Director of Investigations</td></tr>
<tr><td rowspan="3"></td><td>Performance Indicators</td><td rowspan="3">➢ Project Progress Reports (Counsel/Senior Policy Advisor)
➢ Inventory of legal and policy documents
➢ Minutes of OCI Management and Policy Committees
➢ Reports, findings and recommendations submitted to CSC RDC's and NHQ management, to the Minister and Parliament and responses thereto

➢ All other information deemed relevant and useful</td><td rowspan="3">- External

- Treasury Board

➢ Departmental Performance Report (DPR)
➢ Plans and Priorities Report (RPP)
➢ Annual Status Report - Implementation of the OCI Corporate Strategic Plan.

- Parliament

➢ OCI Annual Report</td></tr>
<tr><td>B. Number of Interviews</td></tr>
<tr><td>Performance Measurement Strategy</td></tr>
<tr><td></td><td>B. Method/Source: Review of post-visit stats gathered by Corporate Services

Frequency: Quarterly

Purpose: A multi-purpose indicator. Valuable in terms of gauging accessibility of OCI, enabling a fact-based cost-advantage-analysis of institutional visit frequency standards etc.</td><td></td><td></td></tr>
</table>

Corporate Objectives	Performance Indicators	Evaluation Strategy	Accountability and Reporting Mechanisms
	C. Number of offender group meetings **Performance Measurement Strategy** C. Method/Source: Review of post-visit stats gathered by Corporate Services Frequency: Quarterly Purpose: To determine if offender groups have been met as per standard (Frequency). Responsibility: Director of Investigations **Performance Indicators** D. Institutional profiles based on "areas of concern" data **Performance Measurement Strategy** D. Method Source: Review institutional profiles and "areas of concern" data Frequency: Quarterly Purpose: To determine if profiles are created/updated as per standard (frequency) and are based on data re: "areas of concern" which is complete and updated as per standard (frequency). Responsibility: Director of Investigator	- Sharing of analysis results with investigators ➢ On a quarterly basis, each unit (Director of Investigations, Investigators, and Coordinators) gather for a Strategic Planning Meeting (SPM) Coordinators participate in SPM of both units. Counsel/Senior Policy Advisor participates as required, and upon request of the Director of Investigations ➢ Purpose of the meeting is to review and propose amendments to Corporate Strategic Plan.	

Corporate Objectives	Performance Indicators	Evaluation Strategy	Accountability and Reporting Mechanisms
	E. Number of contacts in "areas of concern"		
	Performance Measurement Strategy		
	E. Method/Source: Review of DATIS Report on # contacts in "areas of concern" Frequency: Quarterly Purpose: To determine OCI effectiveness in "areas of concern". (Anticipated outcome is a gradual decrease in # contacts). Responsibility: Director of Investigations		
	Performance Indicators		
	F. Number of OCI recommendations G. Level of OCI recommendations H. Impact of OCI recommendations		
	Performance Measurement Strategy		
	F. G. H. Method/Source: Review of DATIS Report on Recommendations Frequency: Quarterly Purpose: Multi-purpose indicators. Valuable notably to determine OCI effectiveness in addressing/resolving offender concerns. Provides fact-based rationale to adjust OCI strategy vis-à-vis CSC.		

Corporate Objectives	Performance Measurement Strategy	Evaluation Strategy	Accountability and Reporting Mechanisms
	Responsibility: Director of Investigations		
	Performance Indicators		
	I. Delay between date of contact and date of disposition		
	Performance Measurement Strategy		
	I. Method/Source: Review of DATIS Report on responsiveness Frequency: Quarterly Purpose: To determine overall OCI responsiveness, but also differences in level of effectiveness between regions, "areas of concern" and other issues of particular interest, institutions of same security level etc. Analysis to assist in discovering/sharing of best practices etc. Responsibility: Director of Investigations		
	Performance Indicators		
	J. OCI BF System		
	Performance Measurement Strategy		
	J. Method/Source: Review of DATIS BF Printout Frequency: Quarterly Purpose: To determine if BF System is used and maintained as per standard. Safeguard against "cases falling through the cracks". Provides other information base to gauge OCI Responsiveness.		

Corporate Objectives	Performance Measurement Strategy	Evaluation Strategy	Accountability and Reporting Mechanisms
	Responsibility: Director of Investigations **Performance Indicators**		
2. Respond to individual and systemic "areas of concern" raised by Women Offenders in a coordinated and timely fashion. 3. Respond to individual and systemic concerns raised by Aboriginal Offenders in a coordinated and timely fashion.	Same as for Corporate Objective #1 A to N as it applies to FSW Institutions/ Aboriginal Offenders. Coordinators, FSW/Aboriginal Issues share responsibility with Director of Investigations.	Same as for Corporate Objective #1, as it applies to FSW Institution. Annual Plan on FSW/Aboriginal issues become part of the Corporate Operational Plan and are thus reviewed (amended on a quarterly basis if necessary)	- Internal ➢ Semi-Annual Report by Coordinators of FSW/Aboriginal Issues ➢ Pre and post visit meetings between Directors and Investigators ➢ DATIS "Regular" and "Follow-up" Audits ➢ On-going and documented (agenda and minutes) review by OCI Management and Policy Committees - External - Treasury Board ➢ Departmental Performance Report (DPR) ➢ Plans and Priorities Report (RPP) ➢ Annual Status Report - Implementation of the OCI Corporate Strategic Plan. - Parliament ➢ OCI Annual Report
Level of Effort / Resources	**Performance Measurement Strategy**		
1 Coordinator, FSW Issues 1 Coordinator, Aboriginal Issues	Same as for Corporate Objective #1 A to N as it applies to FSW Intitutions/Aboriginal Offenders		

<table>
<tr><th>Corporate Objectives</th><th>Performance Indicators</th><th>Evaluation Strategy</th><th>Accountability and Reporting Mechanisms</th></tr>
<tr><td>4. Timely Review and follow-up of S.19 Investi-gations (death, serious injury and Use of Force incidents)</td><td>K. Delay between receipt of Use of Force Reports/S.19 Investigations and OCI Review (follow-up where required)</td><td rowspan="11">Same as for Corporate Objective #1, as it applies to S.19 Investigations (death, serious injury and Use of Force incidents). Annual plan on S.19 Investigations becomes part of the Corporate Operational Plan and is thus reviewed and amended (if necessary) on a quarterly basis.</td><td rowspan="11">- Internal

➢ Semi-Annual Report by Coordinator, S.19 Investigations.
➢ Pre and post visit meetings between Directors and Investigators
➢ DATIS "Regular" and "Follow-up" Audits
➢ On going and documented (agenda and minutes) review by OCI Management and Policy Committees

- External

- Treasury Board

➢ Departmental Performance Report (DPR)
➢ Plans and Priorities Report (PRR)
➢ Annual Status Report - Implementation of the OCI Corporate Strategic Plan.

- Parliament

➢ OCI Annual Report</td></tr>
<tr><td>Level of Effort / Resources</td><td>Performance Measurement Strategy</td></tr>
<tr><td>1 Coordinator, S.19 and Use of Force

1 Analyst, S.19 and Use of Force</td><td>K. Method/Source: Review of Use of Force/S.19 Investigations log printout

Frequency: Quarterly

Purpose: To determine if OCI review of Use of Force Report and S.19 Investigations review as per standards (timeliness).

Responsibility: Executive Director</td></tr>
<tr><td></td><td>Performance Indicators</td></tr>
<tr><td></td><td>L. # of OCI Recommendation
M. Level of OCI Recommendations
N. Impact of OCI Recommendations</td></tr>
<tr><td></td><td>Performance Measurement Strategy</td></tr>
<tr><td></td><td>L. M. N.
Method/Source: Review of statistical information gathered by Coordinator S.19 and Use of Force, correspondence to/from CSC in this area

Frequency: Quarterly

Purpose: Multi purpose indicators valuable, notably to determine effectiveness of OCI follow-up. Provides fact based rationale approach to adjust OCI strategy vis-à-vis CSC.</td></tr>
</table>

Corporate Objectives	Performance Measurement Strategy	Evaluation Strategy	Accountability and Reporting Mechanisms
	Responsibility: Shared responsibility between Executive Director, Director of Investigators and Coordinator S.19/Use of Force.		

Section V: Organization

A - Organization Chart

Exhibit 5.1 - OCI Organization

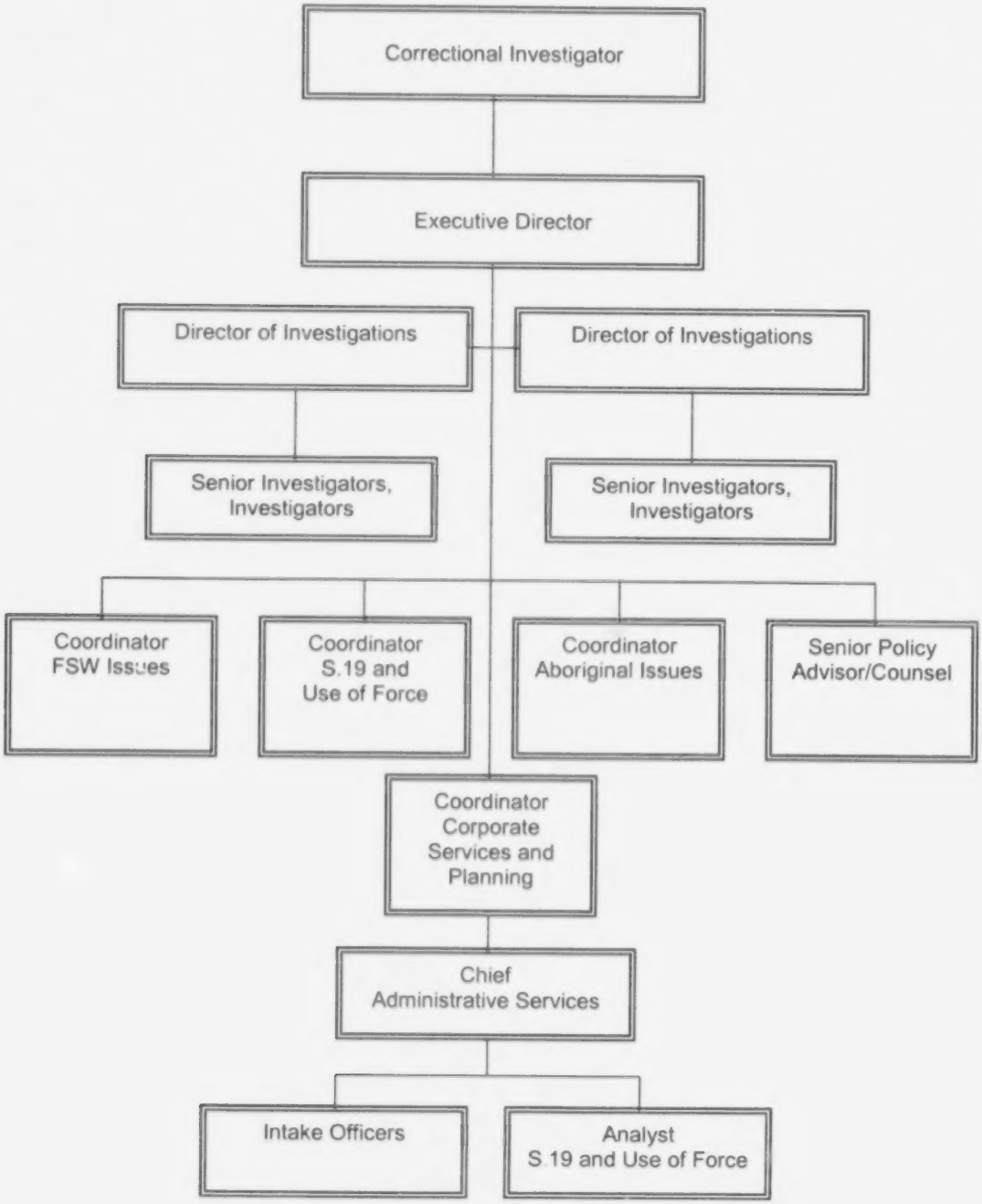

B. Agency Planned Spending

Exhibit 5.2 Agency Planned Spending

The net cost of the OCI program is, at the present time, expected to remain relatively stable over the next three fiscal years. A potential source of increase resides in the OCI's ongoing quest for the additional resources required to offer specialized focus on elderly offenders and young offenders as well as follow-up on the issues associated with Aboriginal Corrections.

($ thousands)	Forecast Spending 2003-2004*	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Budgetary Main Estimates (gross)	2,922	2,946	2,946	2,946
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	2,922	2,946	2,946	2,946
Adjustments**	122	-	-	-
Net Planned Spending	3,044	2,946	2,946	2,946
Less: Non-Respendable revenue	-	-	-	-
Plus: Cost of services received without charge	256	258	258	258
Net cost of Program	3,300	3,204	3,204	3,204
Full Time Equivalents	**27**	**27**	**27**	**27**

* **Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.**

** **Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives Supplementary Estimates etc.**

Section VI: Annexes

A. Financial Information

Exhibit 6.1 Net Cost of Program for the Estimates Year

($thousands)	Office of the Correctional Investigator	**Total**
	2,946	2,946
Plus: Services Received without Charge Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	258	258
Contributions covering employer's share of employee's Insurance premiums and expenditures paid by TBS	-	-
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada	-	-
Salary and associated expenditures of legal services Provided by Justice Canada	-	-
Less: Non-respendable Revenue	-	-
2004-2005 Net Program Cost (Total Planned Spending)	3,204	3,204

B. Other Information

Website: http://www.oci-bec.gc.ca
Email: org@oci-bec.gc.ca

Statutes and Regulations

Corrections and Conditional Release Act, Part III

Reports

- Correctional Investigator's Annual Report 2002-2003 (http://www.oci-bec.gc.ca)
- Auditor General's Report, chapter 33, December 1997 (http://www.oag-bvg.gc.ca)
- Auditor General's Report, Chapter 32, November 1999 (http://www.oag-bvg.gc.ca)

C. References

Name	Title	Address	Tel. No.	Fax No.
Howard Sapers	Correctional Investigator	P.O. Box 3421 Station "D" Ottawa, Ontario K1P 6L4	(613) 990-2689	(613) 990-9091
Ed McIsaac	Executive Director	P.O. Box 3421 Station "D" Ottawa, Ontario K1P 6L4	(613) 990-2691	(613) 990-9091

BUDGET DES DÉPENSES

L'Enquêteur correctionnel Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-99
ISBN 0-660-62560-1

Bureau de l'enquêteur correctionnel

Budget de 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Solliciteur général du Canada
(Ministre de la sécurité publique et de la protection civile)

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I: MESSAGE 7

Message de l'enquêteur correctionnel 7
Déclaration de la direction 8

SECTION II: RAISON D'ÊTRE 9

SECTION III: APERÇU DE LA PLANIFICATION 10

SECTION IV: Plans et priorités en fonction du résultat stratégique 11

Figure 4.1 – Modèle logique du BEC 14
Figure 4.2 – Profil des dépenses établi par activité 15
Figure 4.3 – Structure de planification intégrée du BEC 17

SECTION V - ORGANISATION 25

Figure 5.1 – Organisation du BEC 25
Figure 5.2 – Dépenses planifiées 26

SECTION VI - ANNEXES 27

Figure 6.1 – Coût net du programme pour l'exercice 27
Autres renseignements 27
Références 28

Section I : Message

A. Message de l'enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) a un mandat d'ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Les Canadiens estiment qu'un organisme de surveillance efficace des opérations correctionnelles est essentiel à un processus de justice pénale ouvert et comptable. Le résultat stratégique qu'ils désirent est un système correctionnel juste, sûr, humain et équitable et c'est ce à quoi tendent tous les efforts déployés par le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

La surveillance indépendante des activités correctionnelles ne se limite pas aux enquêtes sur les plaintes et au dépôt de rapports. L'efficacité du Bureau repose sur sa capacité de maintenir un processus d'enquête adapté aux besoins et sur sa capacité de favoriser un changement positif par ses conclusions et ses recommandations. Sur les deux plans, il a accompli des progrès importants.

Notre premier Plan général stratégique est maintenant essentiellement en œuvre. Les priorités, la matrice organisationnelle et les opérations du BEC ont été réaménagées de façon à favoriser une exécution optimale de notre mandat. Ce processus a également permis d'améliorer de façon importante la capacité de notre organisme de réagir aux nouvelles situations qui se présentent et de se préparer à explorer de nouvelles orientations stratégiques.

La gouvernance du BEC reposera sur un cadre de responsabilité en gestion bien structuré et elle obéira aux normes d'éthique les plus élevées de la fonction publique.

En conséquence, le BEC continuera de chercher à atteindre l'excellence et de faire rapport sur son rendement, avec concision et clarté, aux représentants élus et à la population canadienne. Notre conduite demeurera dictée par un ensemble de valeurs, qui respectent et renforcent les institutions démocratiques canadiennes. Le BEC fera montre de discipline et de prudence pour toutes les questions financières; à cette fin, il exercera une gestion saine du risque, administrera les ressources de façon rigoureuse, présentera des rapports et des comptes clairs et fera une utilisation responsable des fonds.

Nous avons à cœur de faire du Bureau de l'enquêteur général un organisme fédéral adapté aux besoins et bien géré, qui offre aux citoyens un service bien défini. Nous continuerons de travailler en collaboration avec les autres ordres de gouvernement et avec le secteur à but non lucratif pour que les Canadiens gardent confiance dans leur système de justice pénale.

Howard Sapers
Enquêteur correctionnel

B. Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 de/du

Bureau de l'enquêteur correctionnel

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directives pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Section II: Raison d'être

Au nom des Canadiens, le Bureau de l'enquêteur correctionnel exerce en temps utile une surveillance minutieuse et impartiale sur le système correctionnel fédéral afin de s'assurer que celui-ci reste juste, équitable, humain, raisonnable et efficace.

Section III : Aperçu de la planification

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) est, dans une grande mesure, financé au moyen de fonds de fonctionnement et nous avons le pouvoir de dépenser les recettes perçues au cours de l'année.

Le BEC a mené à bien essentiellement tous les engagements qu'il avait pris dans le Plan général stratégique qu'il avait officiellement adopté en janvier 2002. En conséquence, la gestion s'attachera à consolider les progrès accomplis au niveau administratif, tout particulièrement dans la gestion des ressources humaines, et au niveau opérationnel, dans la mise en œuvre de sa Structure de planification intégrée.

Conformément au modèle logique du BEC et afin de réagir aux problèmes systémiques qui affligent toujours le traitement correctionnel fourni aux femmes et aux Autochtones purgeant une peine fédérale, ces deux groupes demeureront une priorité pour le BEC. Compte tenu d'une augmentation de la demande pour nos services, nous continuerons d'optimiser la fréquence des visites dans les établissements. Nous accorderons encore la priorité à l'examen et au suivi des enquêtes réalisées en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et des enregistrements des cas de recours à la force.

Enfin, le BEC demeure profondément conscient que sa capacité de fournir des résultats aux Canadiens est liée au degré d'intensité et à la qualité de sa coopération avec les autres composantes du système de justice pénale. C'est pourquoi il continuera de s'efforcer d'entretenir une relation de travail fructueuse avec le Service correctionnel. En outre, le BEC s'efforcera activement d'accroître ses contacts et sa collaboration avec ses autres partenaires et les intervenants du secteur correctionnel.

Section IV : Plans et priorités en fonction du résultat stratégique

A – Sommaire

Résultat stratégique	Priorités
• Des services correctionnels responsables, humains, justes et efficaces.	• Améliorer au maximum la fréquence des visites dans les établissements. • Fournir des services spécialisés aux femmes purgeant une peine fédérale (FPPF) et aux délinquants autochtones. • Effectuer, dans les délais requis, l'examen et le suivi des enquêtes menées en vertu de l'article 19 et des enregistrements vidéo des interventions où il y a eu recours à la force.

B - Détails

Le principal résultat stratégique visé par le BEC demeure d'assurer aux Canadiens un organisme de surveillance indépendant qui mène des enquêtes sur les problèmes des délinquants sous responsabilité fédérale qui sont liés à des décisions, des recommandations, des actes ou des omissions du Service correctionnel du Canada (SCC). En outre, selon l'article 19 de la loi qui lui confère ses pouvoirs, soit la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*, le BEC doit examiner toutes les enquêtes ouvertes par le SCC lorsqu'un détenu décède ou subit des blessures graves. Le BEC exerce une surveillance similaire sur toutes les interventions des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence (EPIU), comme l'a recommandé la commission Arbour.

Le maintien d'un processus de surveillance indépendant et impartial dans un milieu correctionnel, où le BEC n'a virtuellement aucun contrôle sur le nombre de plaintes ou l'ampleur des enquêtes requises, présente un certain nombre de difficultés bien particulières. D'abord, pour pouvoir régler des différends dans un environnement qui, traditionnellement, ne faisait l'objet d'aucun examen public, et où autorités correctionnelles et détenus éprouvent une vive méfiance compréhensible les uns envers les autres, le BEC doit non seulement être indépendant du SCC et du Portefeuille ministériel, mais il doit aussi être perçu comme tel. Ensuite, étant donné que l'autorité du BEC repose sur son pouvoir de persuasion et sur le fait que ses rapports sont rendus publics, et non sur des recommandations exécutoires, il doit absolument exister,

aux niveaux administratif et politique, des mécanismes permettant de s'assurer qu'on donne suite, en temps opportun, aux conclusions du BEC d'une manière juste, équitable, raisonnable et humaine.

Ces dernières années, la modification des cadres législatif et réglementaire a obligé le BEC à étendre considérablement ses services. La commission d'enquête Arbour (1996) a souligné qu'il importait de continuer de soutenir et de favoriser l'accomplissement du mandat dont la loi investit le BEC parce que ce dernier se trouve « dans une situation unique; il peut à la fois faciliter la résolution de problèmes individuels et faire des déclarations publiques sur les carences systémiques du Service ».

En 1997, le vérificateur général a signalé que l'une des difficultés devant lesquelles se trouvait le BEC à cette époque était son important volume de travail. Depuis lors, le BEC a appliqué les recommandations formulées par le vérificateur général pour l'aider à gérer sa charge de travail, qui étaient notamment de joindre ses efforts à ceux du SCC pour améliorer le processus de règlement des griefs des détenus et de fournir aux enquêteurs un meilleur manuel de politiques et de procédures. Le vérificateur général a également mentionné, toutefois, que la demande de services demeure grande et incessante et que le volume de travail et la complexité des questions à traiter augmentent constamment.

En 2000, le sous-comité sur la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* du Comité permanent de la justice et des droits de la personne a recommandé d'accroître le budget du BEC « de manière à augmenter le personnel d'enquête et à assurer que l'Enquêteur correctionnel puisse financer les dépenses directement reliées à une augmentation de son personnel enquêteur - tels le matériel de bureau, les communications et les déplacements nécessaires pour procéder aux enquêtes ».

Le BEC ne prévoit pas que la demande globale de services diminuera, ni que les questions qui lui sont soumises deviendront moins complexes. L'environnement dans lequel le BEC est appelé à fournir des « résultats aux Canadiens et aux Canadiennes » continue d'être très exigeant et de l'obliger à se montrer novateur et très consciencieux dans la prestation des services.

Le BEC a donc adopté son premier Plan général stratégique en janvier 2002 dans lequel il a précisé les trois grandes priorités présentées ci-dessus.

Ces priorités demeurent actuelles, mais la révision constante de l'environnement nécessaire pour mettre en œuvre sa Structure de planification intégrée a mis au jour un certain nombre de questions.

Comme nous l'avons signalé dans notre rapport annuel au Parlement de 2002-2003, le BEC examinera également, selon ce que ses ressources lui permettront de faire, le traitement correctionnel dont font l'objet des segments particuliers de la population carcérale sous responsabilité fédérale (les jeunes délinquants et les délinquants âgés, les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale, les délinquants placés dans des établissements à sécurité maximale); il procédera en outre à un examen indépendant

des pratiques d'isolement préventif, de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies de réduction des dommages par le Service correctionnel dans le domaine des maladies infectieuses, de l'utilisation de renseignements de sécurité dans les décisions prises concernant les délinquants, de l'utilisation des détecteurs ioniques, de la possession et de l'utilisation d'ordinateurs par les détenus et de l'accès des détenus à des avocats.

Le modèle logique présenté ci-après indique comment le BEC envisage de fournir les services nécessaires pour s'acquitter de son mandat et remplir son engagement d'atteindre le résultat stratégique : veiller à la prestation de services correctionnels responsables, humains, justes et efficaces.

Le modèle logique montre la relation qui existe entre les activités du programme du BEC et l'obtention des résultats visés. Il précise les activités qui forment le programme du BEC et la série de résultats escomptés.

Figure 4.1 – Modèle logique du BEC

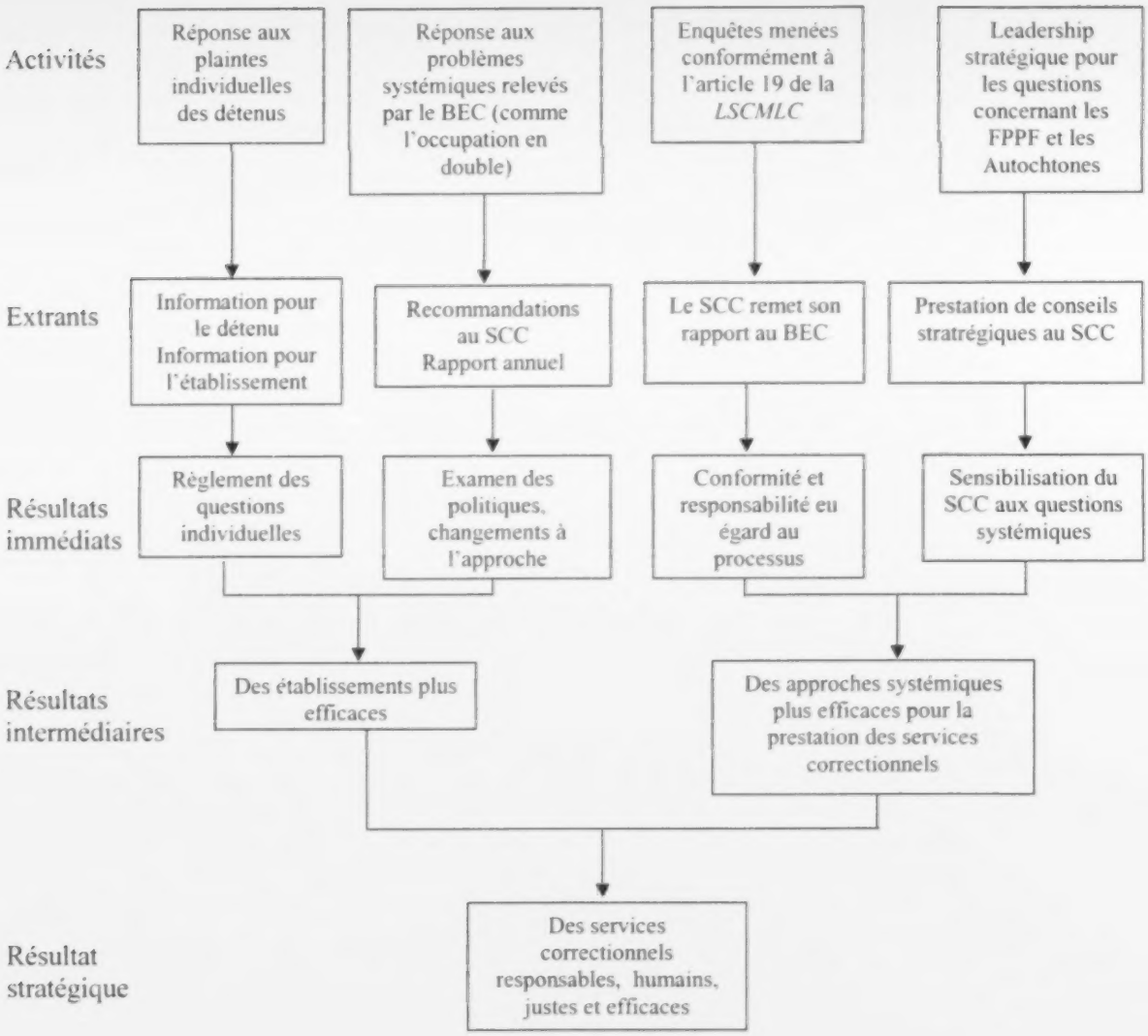
Activités
Réponse aux plaintes individuelles des détenus
Réponse aux problèmes systémiques relevés par le BEC (comme l'occupation en double)
Enquêtes menées conformément à l'article 19 de la *LSCMLC*
Leadership stratégique pour les questions concernant les FPPF et les Autochtones
Extrants
Information pour le détenu
Information pour l'établissement
Recommandations au SCC
Rapport annuel
Le SCC remet son rapport au BEC
Prestation de conseils stratrégiques au SCC
Résultats immédiats
Règlement des questions individuelles
Examen des politiques, changements à l'approche
Conformité et responsabilité eu égard au processus
Sensibilisation du SCC aux questions systémiques
Résultats intermédiaires
Des établissements plus efficaces
Des approches systémiques plus efficaces pour la prestation des services correctionnels
Résultat stratégique
Des services correctionnels responsables, humains, justes et efficaces

Les élus et la population canadienne accordent un intérêt légitime à la façon dont le BEC a réparti ses ressources auparavant et à la façon dont il entend répartir les ressources dont il dispose maintenant pour répondre aux demandes prévisibles pour les prochains exercices. Le tableau 4.2 donne les profils de dépenses, selon les grandes activités recensées dans le modèle logique du BEC (tableau 4.1 ci-dessus).

Tableau 4.2 – Profil des dépenses établi par activité, y compris les ressources accordées au titre de l'Intégrité des programmes pour les exercices 2000-2001 à 2004-2005 (et suivants)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Autorisations totales	**Autorisations totales**	**Autorisations totales**	**Budget des dépenses principal**
	2 657	2 849	2 685	2 558
	Dépenses réelles	**Dépenses réelles**	**Dépenses planifiées**	**Dépenses planifiées**
	2 516	2 732	2 685	2 558
Règlement des plaintes des détenus (p. ex. : visites, effets autorisés dans les cellules)				
Salaire	878	800	780	740
F et E	240	560	540	455
Total	1 298	1 360	1 320	1 195
Questions systémiques et questions nouvelles (p. ex. : occupation en double, jeunes délinquants, délinquants âgés)				
Salaire	175 (1)	240 (1)	260 (1)	340 (1)
F et E	40	80	90	80
Total	215	320	350	420
Questions confiées au BEC (enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 (*LSCMLC*), recours à la force)				
Salaire	200	290 (2)	240 (2)	200 (2)
F et E	40	47	40	30
Total	240	337	280	230
Leadership stratégique particulier (délinquants autochtones, femmes purgeant une peine fédérale)				
Salaire	150	175	226	226
F et E	26	60	90	80
Total	176	235	316	306
Services administratifs				
Salaire	375	375	300	300
F et E	212	105	119	107
Total	587	480	419	407
Salaire total	1 778	1 880	1 806	1 806
F et E total	738	852	879	752
Grand total	2 516	2 732	2 685	2 558

(1) Le profil de dépenses croissantes témoigne de l'adoption graduelle par le BEC d'une approche plus systémique pour résoudre les problèmes qui lui sont soumis et d'une meilleure capacité de réagir aux problèmes nouveaux.
(2) La tendance à la baisse témoigne de l'efficacité avec laquelle le BEC traite l'arriéré de travail et réduit les coûts de ses activités par des procédures d'examen rationalisées et plus efficientes.

Comme cela a déjà été mentionné, le BEC est un organisme fédéral qui s'efforce de bien gérer ses ressources. La poursuite de cet objectif requiert une planification opérationnelle rigoureuse, l'établissement de priorités à partir de faits concrets, la reddition de comptes clairs, l'exécution, en temps utile, d'examens sur le rendement minutieux et fiables et la présentation de rapports connexes. En conséquence, le BEC a élaboré des stratégies de mesure et d'évaluation du rendement et mis en place des mécanismes de responsabilisation et de préparation de rapports dans sa Structure de planification intégrée (tableau 4.3 ci-dessous). La mise en œuvre continue de cette structure au niveau opérationnel a déjà fourni au BEC un baromètre très précis du succès de son modèle logique. La stratégie d'évaluation oblige bel et bien le BEC à procéder, à intervalles réguliers, à un examen approfondi du rendement de ses programmes. La préoccupation principale demeure l'apport d'améliorations dans le but d'atteindre plus facilement les résultats désirés pour les Canadiens.

Figure 4.3 – Structure de planification intégrée du BEC

<table>
<tr><th>Objectifs généraux</th><th>Indicateurs de rendement</th><th>Stratégie d'évaluation</th><th>Mécanismes de responsabilité et de rapport</th></tr>
<tr><td>1. Un processus d'enquête accessible, indépendant, coordonné et adapté aux besoins, axé sur les préoccupations de nature individuelle ou systémique des délinquants</td><td>A. Nombre de visites par établissement</td><td rowspan="2">- Analyse par les directeurs/ coordonnateurs de l'information de gestion, y compris :
➢ L'efficacité de la stratégie de mesure du rendement (énoncée pour les indicateurs de rendement A-N)
➢ Autres rapports SIGESC (selon les besoins)
➢ Lettres d'information et autres lettres destinées au SCC ou provenant du SCC</td><td rowspan="2">- Interne
➢ Réunions avant et après les visites entre les directeurs et les enquêteurs
➢ Rapports (semestriels) des directeurs et des coordonnateurs
➢ Vérification des rapports SIGESC «réguliers» et «des suivis»
➢ Examen continu et étayé de documents (ordres du jour et procès-verbaux) par la direction et par les comités responsables des politiques du BEC</td></tr>
<tr><td>Niveau de l'effort consenti/niveau des ressources</td><td>Stratégie de mesure du rendement</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Directeurs des Enquêtes, coordonnateurs, enquêteurs principaux, enquêteurs</td><td rowspan="2">A. Méthode/Source : Examen des statistiques faisant suite aux visites recueillies par les Services administratifs

Fréquence : trimestrielle

Objet : Déterminer si le nombre de visites par établissement est conforme à la norme (fréquence).

Responsabilité : Directeur des enquêtes</td><td rowspan="5">➢ Rapports d'étape (Conseil/Conseiller sur les politiques principal)
➢ Examen des documents légaux et des documents sur les politiques
➢ Procès-verbaux des réunions des comités de gestion et des comités responsables des politiques du BEC
➢ Rapports sur les conclusions et les recommandations soumis aux SCR et à la direction de l'AC du SCC, au Ministre et au Parlement et réponses à ces rapports

➢ Tous les autres renseignements jugés pertinents et utiles</td><td rowspan="5">- Externe

- Conseil du Trésor

➢ Rapport ministériel sur le rendement (RMR)
➢ Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
➢ Rapport d'étape annuel - Mise en œuvre du Plan général stratégique du BEC.

- Parlement

➢ Rapport annuel du BEC</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de rendement</td></tr>
<tr><td>B. Nombre d'entrevues</td></tr>
<tr><td>Stratégie de mesure du rendement</td></tr>
<tr><td>B. Méthode/Source: Examiner les statistiques faisant suite aux visites recueillies par les Services administratifs

Fréquence : trimestrielle

Objet : Un indicateur polyvalent. Précieux pour évaluer l'accessibilité du BEC, permettre une analyse coûts-avantages fondée sur les faits des normes relatives à la fréquence des visites aux établissements, etc.</td></tr>
</table>

Objectifs généraux	Indicateurs de rendement	Stratégie d'évaluation	Mécanismes de responsabilité et de rapport
	C. Nombre de réunions avec des groupes de délinquants **Stratégie de mesure du rendement** C. Méthode /Source : Examen des statistiques faisant suite aux visites recueillies par les Services administratifs. Fréquence : Trimestrielle Objet : Déterminer si les rencontres avec les groupes de délinquants satisfont à la norme prévue à ce sujet (Fréquence). Responsabilité : Directeur des enquêtes **Indicateurs de rendement** D. Les profils des établissements sont établis à partir de données relatives à « des secteurs de préoccupation » **Stratégie de mesure du rendement** D. Méthode/Source : Examen du profil des établissement et des données sur les « secteurs de préoccupation » Fréquence : Trimestrielle	- Mise en commun des résultats de l'analyse avec les enquêteurs ➢ à tous les trimestres, chaque unité (directeur des Enquêtes, enquêteurs et coordonnateurs) tiennent une réunion de planification stratégique. Les coordonnateurs participent aux réunions de planification stratégique des deux unités. L'avocat et le conseiller sur les politiques principal participent selon les besoins et à la demande du Directeur des enquêtes. ➢ Les réunions ont pour objet de permettre d'examiner le plan général stratégique et de proposer des modifications à ce plan.	

Objectifs généraux Objectives	Stratégie de mesure du rendement	Stratégie d'évaluation	Mécanismes de responsabilité et de rapport
	Objet : Déterminer si les profils sont établis ou mis à jour selon la norme (fréquence) et s'ils sont fondés sur des données, comme les «secteurs de préoccupation» complètes et à jour, conformément à la norme (fréquence). Responsabilité : Directeur des enquêtes		
	Indicateurs de rendement		
	E. Nombre de contacts dans « les secteurs de préoccupation »		
	Stratégie de mesure du rendement		
	E. Méthode/Source : Examen du rapport SIGESC sur le nombre de contacts dans les «secteurs de préoccupation» Fréquence : Trimestrielle Objet : Déterminer l'efficacité du BEC dans les «secteurs de préoccupation». (Le résultat attendu est une diminution graduelle du nombre de contacts.) Responsabilité : Directeur des enquêtes		
	Indicateurs de rendement		
	F. Nombre de recommandations du BEC G. Niveau des recommandations du BEC H. Incidence des recommandations du BEC		

Objectifs généraux	Stratégie de mesure du rendement	Stratégie d'évaluation	Mécanismes de responsabilité et de rapport
	F. G. H. Méthode/Source : Examen du rapport SIGESC sur les recommandations. Fréquence : trimestrielle Objet : Indicateurs polyvalents. Précieux pour déterminer si le BEC donne suite efficacement aux préoccupations soulevées par les délinquants ou trouve des solutions efficaces. Donnent une justification fondée sur les faits pour adapter la stratégie du BEC au SCC. Responsabilité : directeur des Enquêtes		
	Indicateurs de rendement		
	I. Laps de temps écoulé entre la date du contact et la date de la décision		
	Stratégie de mesure du rendement		
	I. Méthode/Source : Examen du rapport SIGESC sur l'adéquation aux besoins Fréquence : Trimestrielle		

Objectifs généraux	Stratégie de mesure du rendement	Stratégie d'évaluation	Mécanismes de responsabilité et de rapport
	Objet : Déterminer dans quelle mesure le BEC répond globalement aux besoins, mais établir également les différences d'efficacité observables entre les régions, dans les différents « secteurs de préoccupation » et pour d'autres questions présentant un intérêt particulier, les établissements de même niveau de sécurité, etc.. L'analyse aidera à découvrir et à mettre en commun les pratiques exemplaires, etc. Responsabilité : Directeur des enquêtes		
	Indicateurs de rendement		
	J. Système de rapport du BEC		
	Stratégie de mesure du rendement		
	J. Méthode/Source : Examen de l'imprimé de rappel de SIGESC Fréquence : Trimestrielle Objet : déterminer si le système de rappel est utilisé et gardé à jour selon la norme. Mesures de protection contre la possibilité que « des cas passent à travers les mailles du filet ». Fournit d'autres renseignements pour évaluer dans quelle mesure le BEC répond aux besoins.		

Objectifs généraux	Stratégie de mesure du rendement	Stratégie d'évaluation	Mécanismes de responsabilité et de rapport
	Responsabilité : Directeur des enquêtes **Indicateurs de rendement**		
2. Agir dans les « secteurs de préoccupation » de nature individuelle ou systémique soulevés par les délinquantes en procédant de façon coordonnée et en temps utile. 3. Répondre aux préoccupations de nature individuelle ou systémique soulevées par les délinquants autochtones de façon coordonnée et en temps utile.	Les mêmes indicateurs que ceux de l'objectif n° 1, A à N, qui s'appliquent aux établissements pour femmes et aux délinquants autochtones. Les coordonnateurs des questions relatives aux femmes purgeant une peine fédérale et aux délinquants autochtones assument la responsabilité conjointement avec le directeur des Enquêtes.	La même pour celle de l'objectif général n°1, qui s'applique aux établissements pour femmes. Le plan annuel relatif aux questions concernant les femmes purgeant une peine fédérale et les délinquants autochtones est intégré au plan opérationnel général et fait donc l'objet d'un examen (modifié au trimestre, selon les besoins).	- Interne ➢ Rapport semestriel des coordonnateurs des questions concernant les FPPF et les délinquants autochtones ➢ Réunions entre les directeurs et les enquêteurs avant et après les visites ➢ Vérifications des rapports SIGESC «réguliers» et «de suivi» ➢ Examen continu et examen des documents (ordres du jour et procès-verbaux)par la direction du BEC et par les comités chargés des politiques - Externe - Conseil du Trésor ➢ Rapport ministériel sur le rendement (RMR) ➢ Rapport sur les plans et les priorités (RPP) ➢ Rapport d'étape annuel - Mise en œuvre du Plan général stratégique du BEC. - Parlement ➢ Rapport annuel du BEC
Niveau de l'effort/niveau ressources	**Stratégie de mesure du rendement**		
1 Coordonnateur des questions relatives aux femmes purgeant une peine fédérale 1 Coordonnateur des questions relatives aux délinquants autochtones	La même que celle de l'objectif général n°1 A à N, qui s'applique aux établissements pour femmes et aux délinquants autochtones		

<table>
<tr><th>Objectifs généraux
Objectives</th><th>Indicateurs de rendement</th><th>Stratégie d'évaluation</th><th>Mécanismes de responsabilité et de rapport</th></tr>
<tr><td>4. Examen et suivi, en temps opportun, des Enquêtes effectuées en vertu de l'article19 (incidents ayant causé la mort ou des blessures graves) et des interventions ayant nécessité le recours à la force</td><td>K. Laps de temps écoulé entre la réception des rapports sur le recours à la force/la tenue d'une enquête en vertu de l'article 19 et l'examen du BEC (suivi au besoin).</td><td rowspan="4">La même que celle de l'objectif n° 1, qui s'applique aux enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 (incidents ayant donné lieu à la mort ou à des dommages graves) et des enquêtes sur les cas de recours à la force). Le plan annuel des enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 est intégré au plan opérationnel général et fait de ce fait l'objet d'un examen et de modifications (au besoin) à chaque trimestre.</td><td rowspan="4">- Interne

➢ Rapport semestriel du coordonnateur de l'examen des enquêtes effectuées en vertu de l'article19.
➢ Réunions entre les directeurs et les enquêteurs avant et après les visites
➢ Vérification des rapports SIGESC «réguliers» et des rapports «de suivi»
➢ Examen continu et étayé de documents (ordres du jour et procès-verbaux) par la direction du BEC et par les comités chargés des politiques.

- Externe

- Conseil du Trésor

➢ Rapport ministériel sur le rendement (RMR)
➢ Rapport sur les plans et les priorités (PRR)
➢ Rapport d'étape annuel - Mise en œuvre du Plan général stratégique du BEC.

- Parlement

➢ Rapport annuel du BEC</td></tr>
<tr><td>Niveau de l'effort/niveau ressources</td><td>Stratégie de mesure du rendement</td></tr>
<tr><td>1 Coordonnateur de l'examen des enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 et des cas de recours à la force

1 Analyste de l'application de l'article 19 et du recours à la force</td><td>K. Méthode/Source : Examen de l'imprimé sur le recours à la force ou les enquêtes effectuées en vertu de l'article 19.

Fréquence : Trimestrielle

Objet : Déterminer si l'examen par le BEC des rapports sur le recours à la force ou des enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 satisfont aux normes (respect des délais).

Responsabilité : Directeur exécutif</td></tr>
<tr><td></td><td>Indicateurs de rendement</td></tr>
<tr><td></td><td>L. Nombre de recommandations du BEC
M. Niveau des recommandations du BEC
N. Incidence des recommandations du BEC</td></tr>
</table>

Objectifs généraux Objectives	Stratégie de mesure du rendement	Stratégie d'évaluation	Mécanismes de responsabilité et de rapport
	L. M. N. Méthode/Source : Examen des renseignements statistiques recueillis par le Coordonnateur de l'examen des enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 et des cas de recours à la force ainsi que de la correspondance émanant du SCC ou adressée au SCC à ce sujet Fréquence : trimestrielle Objet : Indicateurs polyvalents. Précieux pour déterminer si le BEC effectue un suivi efficace. Donnent une justification fondée sur les faits pour adapter la stratégie du BEC au SCC.		
	Stratégie de mesure du rendement		
	Responsabilité : Responsabilité partagée entre le Directeur exécutif et le Directeur des enquêtes et le Coordonnateur de l'examen des enquêtes effectuées en vertu de l'article 19 et des cas de recours à la force.		

Section V: Organisation

A – Organigramme

Figure 5.1 – Organisation du BEC

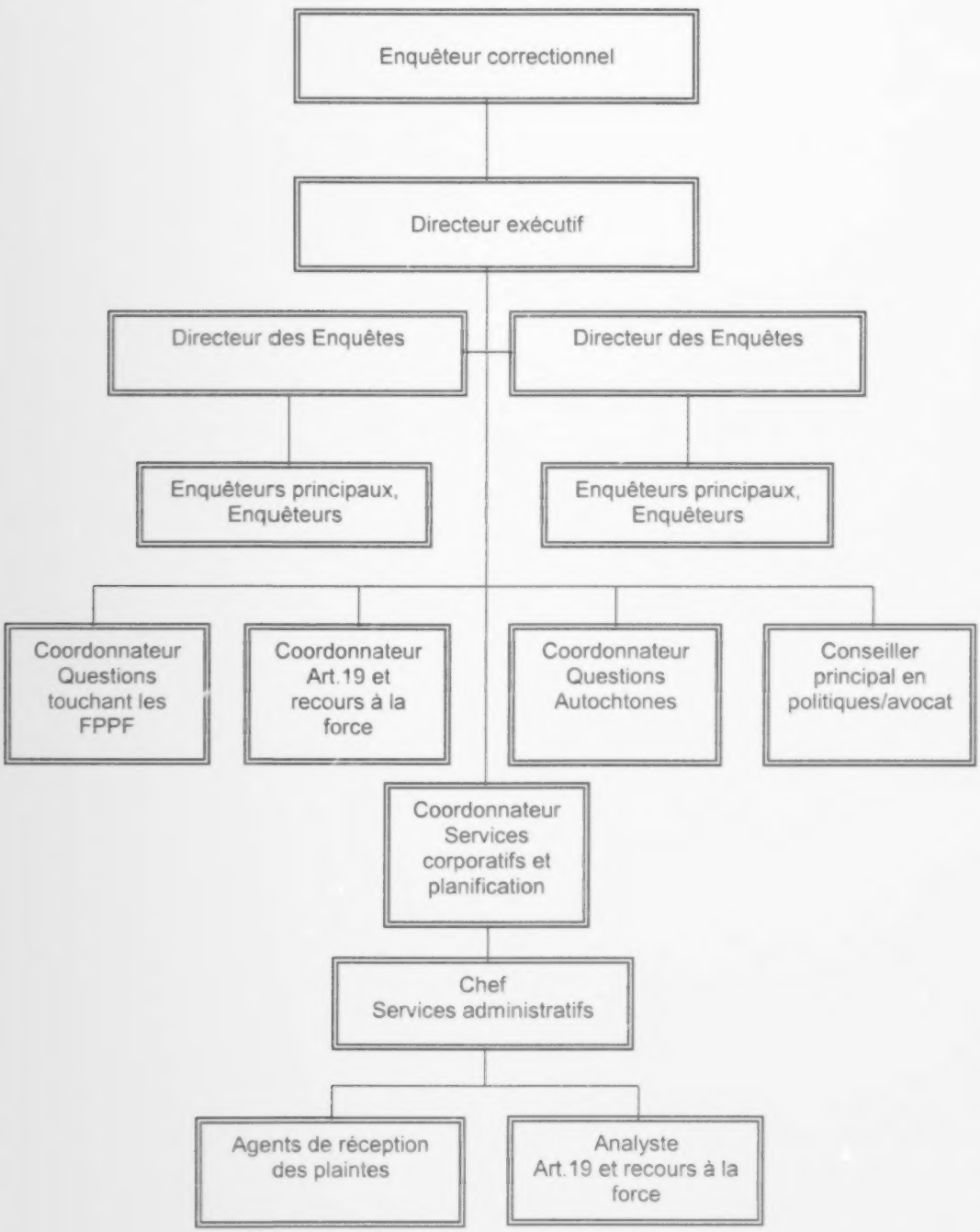

B. Dépenses planifiées

Figure 5.2 Dépenses planifiées

On prévoit, pour l'instant, que le coût net du programme du BEC devrait demeurer relativement stable pour les trois prochains exercices. Les pressions exercées par le BEC pour obtenir les ressources supplémentaires requises pour accorder une attention particulière aux délinquants âgés et aux jeunes délinquants et pour assurer le suivi des questions liées aux services correctionnels destinés aux délinquants autochtones pourraient toutefois faire augmenter ce coût.

(en milliers de dollars)	**Dépenses prévues 2003-2004***	**Dépenses planifiées 2004-2005**	**Dépenses planifiées 2005-2006**	**Dépenses planifiées 2006-2007**
Budgétaires du Budget principal des dépenses (brut)	2 922	2 946	2 946	2 946
Non budgétaires du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	2 922	2 946	2 946	2 946
Total du Budget principal des dépenses	122	-	-	-
	3 044	2 946	2 946	2 946
Rajustements**	-	-	-	-
Dépenses nettes prévues	256	258	258	258
Moins : Recettes non disponibles				
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	3 300	3 204	3 204	3 204
Coût net du programme				
Équivalents temps plein	**27**	**27**	**27**	**27**

* **Données correspondant à la meilleure prévision du total des dépenses nettes jusqu'à la fin de l'exercice.**

** **Les rajustements servent à tenir compte des approbations obtenues après le dépôt du Budget principal des dépenses et doivent inclure les initiatives budgétaires comme un Budget supplémentaire des dépenses, etc.**

Section VI: Annexes

A. Renseignements financiers

Figure 6.1 Coût net du programme pour l'exercice

(en milliers de dollars)	Bureau de l'enquêteur correctionnel	Total
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	2 946	2 946
Plus: Services reçus sans frais		
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	258	258
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	-	-
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-	-
Traitement et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	-	-
Moins : Recettes non disponibles	-	-
Coût net du programme pour 2004-2005	3 204	3 204

B. Autres renseignements

Site Web : http://www.oci-bec.gc.ca
Courriel : org@oci-bec.gc.ca

Lois et règlements

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition Partie III

Rapports

- Rapport de l'enquêteur correctionnel de 2002-2003 (http://www.oci-bec.gc.ca)
- Rapport du vérificateur général, chapitre 33, décembre 1997 (http://www.oag-bvg.gc.ca)
- Rapport du vérificateur général, chapitre 32, novembre 1999 (http://www.oag-bvg.gc.ca)

C. Références

Nom	Titre	Adresse	N° de téléphone	N° de télécopieur
Howard Sapers	Enquêteur correctionnel	C.P. 3421 Station « D » Ottawa (Ontario) K1P 6L4	(613) 990-2689	(613) 990-9091
Ed McIsaac	Directeur exécutif	C.P. 3421 Station « D » Ottawa (Ontario) K1P 6L4	(613) 990-2691	(613) 990-9091